

# **Plan stratégique du développement communal**

## **Etat des lieux au 12 décembre 2012**

### **1. RÉTROACTE**

En séance du 8 juin 2011, le Conseil communal a approuvé la note d'intention du Collège relative à l'objet sous rubrique. L'objectif était d'établir un outil d'aide à la décision permettant de déterminer avec une relative précision l'impact d'une augmentation de la population générée par le développement des projets immobiliers présents et futurs.

Avant toute chose, il convient de préciser que le travail en cours n'est pas un plan stratégique au sens propre du terme, dans la mesure où un plan stratégique a pour vocation de fixer des objectifs ainsi que les moyens de les atteindre.

Le présent travail consiste à établir un état des lieux de la Commune aujourd'hui ainsi que les différentes hypothèses d'évolution démographique. Sur cette base, il y aura ensuite lieu de déterminer et les besoins nouveaux en infrastructures et en personnel, et ce dans le cadre des différents axes définis dans la note d'intention soumise au Conseil communal.

### **2. OUTIL DE SIMULATION FINANCIÈRE I.R.M.A.**

(Information Research Model for Anticipation)

Dans cette perspective, le Receveur communal a élaboré un outil de simulation financière qui permet de déterminer les conséquences budgétaires à long terme (horizon à 8 ans), de toute décision stratégique prise dans le cadre du développement de la Commune.

La méthodologie a été validée par les experts de l'UVCW et de Deloitte.

Une première étape a été de déterminer les évolutions financières d'un scénario « au fil de l'eau », c'est-à-dire à politique inchangée. Les dépenses et recettes ordinaires ont été regroupées par nature. Les chiffres réels des comptes et budgets ont été repris de 2009 à 2012. Pour chacune des natures, 71 paramètres influençant celles-ci ont été identifiés. Une attention particulière a été portée au critère d'évolution de la population : une étude des mouvements de celle-ci a été réalisée et a permis de modéliser l'évolution naturelle de la population La Hulpoise.

Une hypothèse d'évolution a été posée pour chaque paramètre, permettant ainsi de projeter les recettes et les dépenses ordinaires à l'horizon 2020. Un programme d'investissement standard et annuel d'1,5 millions d'euros a été proposé, financé par 1/3 d'emprunt, 1/3 de subsides et 1/3 de fonds propres.

Une seconde étape consiste à faire varier les paramètres en fonction des décisions stratégiques prises dans le cadre du développement de la Commune. Par exemple, nous pouvons faire varier les taux et/ou montants de taxation, prévoir l'arrivée d'habitants supplémentaires, décider d'investir dans la construction d'une nouvelle école ou recruter du personnel : chacune de ces décisions entraîne des recettes et des dépenses supplémentaires par rapport au scénario « au fil de l'eau » et le modèle de simulation permet de les chiffrer.

### 3. DÉMOGRAPHIE

Au 31 décembre 2011 La Hulpe comptait 7.471 habitants, ce qui représente une augmentation de 5,18% par rapport à 2001.

Si l'on ne tient pas compte des années 2002 et 2003 qui ont vu la mise en œuvre du lotissement Bois Notre-Dame, l'augmentation annuelle moyenne de la population est de 0,33%.

La donnée essentielle du tableau de l'annexe 2 est l'augmentation de la population âgée de plus de 65 ans qui est passée de 1.168 personnes à 1.440 en 10 ans, soit 23% d'augmentation.

La question est de savoir si la population va continuer à croître de la même façon.

Le scénario « au fil de l'eau » prévoit une augmentation de 0,40% annuel, ce qui nous amènerait à une population de 7.696 habitants en 2020. De son côté, le Centre de Recherche en Démographie et Sociétés de l'U.C.L., prévoit que la population La Hulpoise sera de 7.939 habitants en 2016 et 8.178 en 2021.

La population âgée de moins de 3 ans, et donc susceptible de fréquenter les crèches, est en baisse de 5,01%, ce qui représente une baisse annuelle de 0,58%. On remarquera que si on ne tient pas compte des « années Bois Notre-Dame », la baisse annuelle est de 1,45%.

On peut en conclure que sauf mettre en œuvre des lotissements, la population en âge de fréquenter les crèches continuera à baisser. A contrario, la population en âge scolaire (maternelles et primaires), principalement en maternelles est en augmentation constante. Il y a cependant lieu de réfléchir à la pertinence des chiffres qui posent des questions en termes de logique.

L'augmentation de la population dépend donc de l'augmentation du nombre de logements. Nous détaillons ci-dessous les projets urbanistiques en gestation qui sont susceptibles d'avoir une influence déterminante sur la démographie à La Hulpe (Voir annexe 3) d'ici 2020.

SWIFT	420	habitants
Notre Maison - Soyer	28	habitants
FLT	53	habitants
Cenacle	122,5	habitants
Béa-Daufils	18	habitants
Corbiau	14	habitants
Chemin Long	130	habitants
PCA Soyer	147	habitants
Garmilles	87,5	habitants
	<hr/>	
	1.006	habitants

Nous n'avons pas tenu compte d'une éventuelle transformation du bâtiment Kodak pour lequel rien n'est introduit, ni du Fond du Graive (420 habitants) qui dépend de la volonté politique du Collège. La Hulpe devrait dès lors compter en 2020 quelques 8.700 habitants par le simple effet de l'aboutissement des dossiers en cours.

La marge de manœuvre du Collège est marginale. Elle peut porter sur le nombre de logements par projet et sur le type de logement. Notre estimation est basée sur une prévision de 3,5 habitants par logement.

La question est bien entendu de connaître les caractéristiques sociologiques de ces nouveaux habitants afin de pouvoir adapter l'offre de service public. N'étant ni sociologues, ni devins, nous sommes incapables de pronostiquer de façon un peu intelligente le profil type des nouveaux arrivants. Au vu du prix de l'immobilier à La Hulpe, la seule chose dont on est à peu près certains, c'est qu'il s'agit de personnes aisées dont on peut supposer la possession de deux voitures par ménage.

#### 4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – MOBILITÉ

##### 4.1- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Comme indiqué supra, outre les projets dont l'aboutissement est certain, il y a une série de projets ou de potentiel d'urbanisation qui peuvent être développés si la volonté politique y est :

Fond du Graive	2,36	ha
Immo Cita	4,33	ha
ZACC du Bakenbos	12,94	ha
ZACC « De Bergeich »	7,63	ha
ZACC des Dechamps	9	ha

Il y a dès lors un potentiel de 36,26 ha qui peuvent être affectés au logement.

A notre sens le déficit majeur pour la commune réside dans la mobilité et l'afflux de véhicules supplémentaires générés non pas tant par les nouveaux projets à La Hulpe, mais par ceux des autres communes du Brabant wallon qui déversent leur lot de voitures dans notre Commune.

##### 4.2- MOBILITÉ

Le plan provincial de mobilité établi en 2010 nous fournit les éléments contextuels au niveau de l'ensemble de la province.

La Hulpe est située dans la partie centrale de sa province, entre les pôles régionaux de *Braine-l'Alleud - Waterloo* et *d'Ottignies-LLN*.

Le centre du Brabant Wallon connaît un essor économique et scientifique important, corrélé à une poussée démographique.

Tant l'habitat que l'activité économique se sont éparpillés, favorisant la mobilité individuelle (automobile).

Les déplacements à La Hulpe sont générés par une population de 7.400 habitants, mais aussi par 3.200 emplois et 1.500 élèves des écoles.

Les prévisions démographiques annoncent pour la province une augmentation annuelle moyenne de 3150 habitants pour les 10 prochaines années (Bureau du Plan). D'autre part, le nombre d'emplois progresse également.

Par conséquent la demande en mobilité croitra en proportion : il apparaît clairement que seul le développement d'alternatives à l'automobile permettra de répondre à une telle demande : transport public, modes doux, covoiturage, voitures partagées (Cambio), transport à la demande, et intermodalité.

Aujourd'hui : 75% des trajets sont parcourus en voiture (source : PICM 2006) . Ce chiffre ne tient pas compte des voitures de sociétés.

Le taux de motorisation à La Hulpe est de 49 voitures pour 100 habitants (source : PICM 2006).

Les déplacements pour aller au travail ou à l'école constituent +/- 40% du total des déplacements.

Prospective : Dans le meilleur des cas, et en appliquant une politique volontariste, l'augmentation de la part modale de la voiture sera, à l'horizon 2030 de 70% (aujourd'hui 80%), c'est-à-dire que l'augmentation du nombre de déplacements en voiture continuera d'augmenter.

### **Réseau routier**

Les routes régionales N 253, N 275 et N 271 drainent le centre de la province et convergent à La Hulpe, où la congestion s'opère inévitablement par effet d'entonnoir, en direction de Bruxelles. L'augmentation du trafic automobile entre 1990 et 2007 a été de 40%.

La RN 275 à partir des Trois Colonnes se charge de 17.000 véhicules par jour. L'heure de pointe du matin se marque très fort du fait de la saturation de l' E411 (100.000 v/j)

De plus, l'impossibilité de prendre le R0 vers Waterloo en venant du sud par l'E411, engendre un trafic de transit supplémentaire à travers la commune.

Un **plan de circulation** a été mis en place en 2007 à l'échelle de La Hulpe.

Ce plan est en partie issu des conclusions du **plan intercommunal de mobilité** (2006) et des constats de terrain.

L'objectif était de protéger les quartiers de l'envahissement par le trafic de transit.

Divers aménagements de voiries ont été réalisés dans la même optique mais aussi afin de protéger les usagers faibles : ronds-points, plateaux, chicanes, coussins berlinois, pistes cyclables (partagées).

La Hulpe présente un contexte favorable aux modes doux du fait du regroupement de l'habitat et des pôles scolaires, et des commerces. Un ring cyclable est en phase d'achèvement, permettant de relier la gare à divers pôles d'intérêt.

Une expérience de ramassage scolaire à vélo a d'ailleurs été menée à plusieurs reprises au bénéfice des trois écoles primaires de la commune.

Par ailleurs, un réseau de chemins et sentiers (Atlas des chemins) pourrait être pris en considération dans le cadre de la création d'itinéraires sécurisés.

### **Le stationnement**

L'axe commerçant est proche de la saturation en journée. Afin d'assurer une rotation suffisante, une zone bleue a été instaurée. Aux dires des exploitants, l'offre reste insuffisante à proximité immédiate des commerces.

Les abords de la gare connaissent également une saturation de stationnement de longue durée (navetteurs). Une solution devrait être apportée avec la construction d'un parking par la SNCB.

Une réflexion est amorcée concernant une nouvelle infrastructure de parking dans le centre.

### **Offre en Transports publics**

#### **TEC**

Ligne 558 Braine l'Alleud - Genvai

Ligne 366 Court St Etienne - Ixelles

Ligne 127 ligne scolaire vers Waterloo

Ligne 10 navette vers la gare de La Hulpe

Navette de rabattement vers et depuis la gare : une première convention entre les TEC et la commune de La Hulpe, signée le 20-11-1998, instaure une navette cofinancée par les TEC et la Commune.

Il s'agissait d'un projet pilote : la commune de La Hulpe a par la suite été suivie par Rixensart (et Genval), Waterloo, Nivelles.

Le trajet parcourt deux boucles, une vers le nord et une vers le sud, à une fréquence de quatre trajets pendant les heures de pointe (entre 7 et 9 heures et 16 et 19 heures).

La fréquentation oscille entre 42.000 et 52.000 voyageurs par an.

### DE LIJN

Ligne 348 Bruxelles (Etterbeek) - La Hulpe

Ligne 345 Wavre - Overijse

### SNCB

La Hulpe est une gare de RER sur la ligne 161 Bruxelles-Namur. La fréquence passera de 2 à 4 trains par heure en heures de pointe.

## 4.3 – ENVIRONNEMENT

### *La biodiversité et les espaces verts*

Des zones et espèces sont à préserver, il s'agit notamment du patrimoine naturel, des espaces verts, des arbres, des sentiers, des espèces indigènes, des habitats naturels, des jardins, des réserves naturelles. L'étude du réseau écologique dans la cadre du PCDN fournira des chiffres complets, le rapport intermédiaire est prévu en octobre 2012 et le rapport final en janvier 2013.

Selon le plan de secteur, la superficie de La Hulpe est de 1.545 ha qui se répartissent comme suit (source CPDT 2008) :

Zone urbanisable	Habitat	359 ha	23.2 %
	services publics et équipements communautaires	16 ha	1 %
	loisirs	0.9 ha	0.1 %
	activité économique	36 ha	3.2 %
	Total	412 ha	26,7%
ZACC		64 ha	4,1%

Zone non urbanisable	Agricole	49 ha	3.2%
	forestière	528 ha	34.2%
	espaces verts	44 ha	2.8%
	naturelle	15 ha	1%
	parc	398 ha	25.8%
	plan d'eau	36 ha	2.3%
	Total	1069 ha	69,2%

Il ressort de ce tableau que les zones non urbanisables représentent 69,2% du territoire communal.

Quelques uns des sites importants au niveau environnemental sont :

- La forêt de Soignes (hêtraie) = 300 Ha.
- La réserve naturelle de Nysdam, avenue Reine Astrid = 45 Ha.
- Le Domaine régional Solvay, chaussée de Bruxelles = 227 Ha.
- Le Domaine de Jolimont, drève de la Ramée = 42 Ha.
- La propriété Janssen, chaussée de Bruxelles = +/- 196 ha
- Le site Dolce, chaussée de Bruxelles = +/- 70 ha
- La propriété SWIFT, chaussée de Bruxelles - avenue Adèle - avenue Solvay = +/- 33ha
- Site Immocita, rue du Cerf = +/- 7 ha
- Le site du Bois Notre Dame = 11 ha.

Certaines zones du territoire communal sont reprises en zone Natura 2000 (site BE31002 - Vallée de l'Argentine et de la Lasne). Il s'agit par exemple du Grand Etang, rue François Dubois.

La longueur des voiries est de 37 660 m répartis comme suit :

- Communale : 30.948 m
- Région wallonne : 3912 m
- Eaux et forêts : 2800 m

En considérant que la largeur moyenne d'une voirie est de 12 m, la surface totale des voiries est de 4,88 ha (hors voiries gérées par les eaux et forêts) soit 0,315% du territoire communal.



En considérant une surface d'occupation du sol des zones urbanisables de 30 % (20% pour être conforme aux prescriptions du RCU mais pourcentage de fait plus important dans toute l'aire centrale), il est possible d'estimer hors voirie la surface d'espaces verts « non extraordinaires » (jardins particuliers, petits parcs en zone d'habitat,...). Elle est de 287,49 ha.

### **Arbres et haies**

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement communal sur la conservation de la nature, l'abattage des arbres et des haies sont soumis à autorisation préalable. L'avis d'un forestier de la Division Nature et Forêts du Service public de Wallonie est sollicité le cas échéant.

En 2011, 38 autorisations d'abattage d'arbres ont été délivrées.

De plus, 106 arbres sont repris dans la liste des arbres et haies remarquables de Wallonie.

Une distribution gratuite de plants aux particuliers est organisée annuellement lors de la Journée de l'arbre.

### **L'eau**

Divers objectifs sont poursuivis actuellement :

1. la lutte contre les inondations notamment par un contrôle et une limite des surfaces bâties (voir imposition dans le RCU) ainsi que l'augmentation des surfaces filtrantes,
2. l'étude du versant du Coulant d'eau et de la Mazerine,
3. l'économie d'eau par la récupération des eaux de pluie (imposition dans le RCU),
4. l'épuration des eaux, par exemple les 25 maisons en épuration autonome du quartier du Bois d'Hennessy,
5. la lutte contre les rejets de pesticides. Le désherbage s'effectue principalement à la main. Le service technique de la Commune n'utilise plus que 10 l de produits chimiques par an pour l'entretien des espaces publics (antérieurement 90 l par an),
6. la pollution du Grand Etang.

En ce qui concerne les égouts, l'ensemble des zones reprises en zone d'assainissement collectif du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) sont égouttées, hormis le Tienne Saint Roch. Son égouttage est en projet.

La commune de La Hulpe est dès lors davantage égouttée que le reste du Brabant wallon où seuls 85 % des voiries sont égouttés.

En ce qui concerne les zones d'épuration autonome (par exemple le quartier du Bois d'Hennessy), la pose d'égouts n'est pas envisagée ; les habitants doivent épurer eux-mêmes leurs eaux usées. En séance du 19 juin 2012, le Conseil communal a approuvé un règlement relatif à l'octroi d'une prime communale à l'épuration individuelle.

Le belge consomme 7.400 l d'eau par jour.

### **Les pollutions de l'air et par le bruit.**

Trop de trafic routier et aérien engendre une augmentation de gaz à effet de serre (CO<sup>2</sup>) et diverses pollutions. Une solution est la promotion des modes de déplacement doux, la création de pistes cyclables, le développement des transports en commun ...

L'émission de CO<sup>2</sup> en région wallonne est de 16,8 t équivalent /habitant.

### **La production de déchets**

La production de déchets par habitant est en constante évolution. Des solutions existent notamment : le compostage à domicile, la promotion de l'éco consommation, la lutte contre le gaspillage alimentaire, ... (de 2008 à 2011, voir tableau comparatif en annexe).

Type de déchets	Moyenne dans la Commune kg/an/habitant 2011	Moyenne en RW kg/an/habitant 2010
Ordures ménagères	173,92	151,51
Déchets verts	113,02	64,57
Encombrants	45,25	41,49
Déchets inertes	89,88	95,66
Bois	31,83	28,40
Papiers/cartons	76,47	58,34
Verres	47,67	29,29
PMC	14,47	15,79
Métaux	7,71	7,20
DEEE	8,11	6,19
Autres (piles, huiles pneus)	9,03	8,02
TOTAL	617,36	506,46

OM 2011	Commune	IBW		RW
		Minimum	Maximum	
	173,92	118,69	190,68	151,51

A côté du ramassage hebdomadaire des déchets ménagers et des ramassages des encombrants (2 fois par an), les collectes sélectives à domicile, tant des papiers-cartons que des PMC (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons), sont assurées, respectivement une et deux fois par mois.

En ce qui concerne le verre, les bulles spécifiques ont été maintenues à plusieurs endroits de la commune.

Le Parc à Containers de Rixensart est également toujours accessible gratuitement pour les habitants de La Hulpe.

La collecte des déchets verts, présentés soit dans des sacs bio-dégradables, soit liés en fagots, est organisée hebdomadairement entre la mi-avril et la fin du mois de novembre.

Diverses primes sont octroyées pour encourager la réduction des déchets.

- Primes pour le compostage à domicile (environ 17 primes/an)
- Primes pour langes lavables (environ 2 à 3 primes/an)

La Commune a organisé deux formations de guides composteurs dans le but de promouvoir le compostage.

Les prix de l'énergie ont considérablement augmenté ces dernières années. Les ressources en énergie s'amenuisent. L'énergie est à préserver sous tous ses aspects : réduire les consommations d'énergie, promouvoir les énergies renouvelables, construire avec l'énergie ...

Diverses primes sont octroyées :

- Primes « panneaux solaires » ( 42 introduites en 2011)
- Primes « énergie » (43 introduites en 2011)

### **Les autorisations d'exploiter**

Les autorisations d'exploiter sont réparties en trois classes, deux permis et trois procédures selon la réglementation en vigueur depuis le 1er octobre 2002. Elles visent à intégrer l'environnement dans la gestion quotidienne des entreprises et des ménages.

- Nombre de déclaration de classe III = 17 introduites en 2011
- Nombre de permis d'environnement = 2 introduits en 2011
- Nombre de permis unique = 1 introduit en 2011

« En ce qui concerne l'environnement, chaque projet urbanistique fera l'objet des études environnementales conformément à la législation en la matière »

L'augmentation de la population et des logements a un impact en matière d'environnement. Concevoir des nouveaux quartiers avec l'environnement signifiera :

Construire en préservant :

- Le patrimoine naturel, les espèces indigènes, les habitats naturels et le patrimoine arboré de La Hulpe,
- les espaces verts extraordinaires et ordinaires,
- la qualité des eaux de surface,
- les ressources naturelles, en termes de nouvelles constructions, le respect des normes PEB (performance énergétique du bâtiment), l'éco-construction, les matériaux de construction locaux,

Construire en réduisant :

- la production de déchets,
- le gaspillage de l'eau,
- les nuisances sonores et les pollutions atmosphériques,
- les consommations d'énergie,
- les déplacements mécanisés individuels,...

***Evolution des déchets (chiffres fournis par l'IBW dans le cadre du coût vérité)***

Moyenne/an	Kg/an/habitant	Kg/an/habitant	Kg/an/habitant	Kg/an/habitant
	2008	2009	2010	2011
	7344 habitants	7344 habitants	7485 habitants	7443 habitants
OM	180,10	174,86	170,37	173,92
Déchets verts	115,68	117,33	109,44	113,02
Encombrants	46,97	47,48	45,96	45,25
Déchets inertes	81,77	82,49	82,07	89,88
Bois	24,46	25,51	29,31	31,83
Papiers/cartons	66,77	68,66	72,79	76,47
Verres	43,72	42,25	43,43	47,67
PMC	14,74	14,55	14,69	14,47
Métaux	6,55	7,80	7,38	7,71
DEEE	6,11	7,40	7,64	8,11
Autres(piles, pneus ...)	4,73	5,45	6,56	9,03
TOTAL	591,60	593,78	589,64	617,36

## 5. SERVICES

### 5.1-PERSONNEL COMMUNAL

Contrairement à une idée assez répandue, le personnel n'a pas augmenté de façon substantielle au cours des dix dernières années. Le nombre d'équivalent TP pour les ouvriers est passé de 27 à 26,2 unités, tandis que le nombre d'employés d'administration est passé de 19,4 unités à 21,3 soit une augmentation de 9,7%.

L'augmentation du personnel administratif n'est pas due tant à l'augmentation de la population qu'aux charges nouvelles imposées par la Région wallonne et aux services nouveaux rendus à la population.

En comparaison avec d'autres communes de même importance, le nombre d'employés est moins élevé quantitativement, mais le niveau d'études est plus élevé. Nous comptons 9 universitaires parmi les employés.

En dehors même de l'augmentation prévisible de la population, il apparaît évident que deux services sont à saturation, à savoir le secrétariat et le service cadre de vie. Il va sans dire que les importants projets urbanistiques en cours ne manqueront pas d'alourdir plus encore la charge de travail.

En ce qui concerne l'équipe des ouvriers, les heures supplémentaires s'accumulent et l'engagement d'étudiants pendant les vacances scolaires ne suffit pas à soulager l'équipe de la surcharge de travail.

Le souhait du Collège de venir en aide aux associations locales et d'organiser moult manifestations aboutit à ce que les travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie passent de plus en plus en seconde priorité. Nous pensons dès lors qu'à politique inchangée, il faudra soit augmenter le nombre d'ouvriers, soit soustraire une partie du travail de maintenance.

Afin d'affiner cette analyse, il conviendrait que les heures de prestations des ouvriers soient comptabilisées en quatre catégories : bâtiments, voiries, festivités et aide aux associations diverses.

Pour le surplus nous ne pensons pas que l'augmentation de la population ait un effet proportionnel en terme de besoin de main d'œuvre d'ouvriers, dans la mesure où les infrastructures à entretenir n'augmentent que peu ou prou.

## 5.2 - PETITE ENFANCE

Les enfants de moins de 3 ans en Brabant wallon ne représentent que 3,6% de la population totale, chiffre qui pour La Hulpe plafonne à 3,51%.

Le rapport entre le nombre de places d'accueil disponibles et celui d'enfants de moins de 3 ans est très inégalement réparti en Brabant wallon. Il est notamment nettement plus élevé à Ottignies-Louvain la Neuve, Lasne et La Hulpe que dans les communes rurales (Orp, Ramillies,...). On dénombre ainsi 12.609 brabançons wallons âgés de moins de trois ans en 2009 pour 4.396 places d'accueil disponibles, soit une place pour un enfant sur trois. Ces mêmes chiffres rapportés à La Hulpe la même année sont de 328 La Hulpois âgés de moins de 3 ans pour 81 places d'accueil, soit une place pour un enfant sur quatre.

En termes d'évolution absolue, le nombre global d'enfants de moins de 3 ans en Brabant wallon est resté stable entre 2002 et 2012 bien que la population totale ait très largement augmenté. L'effectif a même diminué dans de nombreuses communes dont La Hulpe (379 enfants de moins de 3 ans en 2002 pour 336 en 2012). En termes d'évolution de leur proportion, la part des 0-3 ans a, à l'échelle du Brabant wallon, diminué de 10% en 10 ans pour atteindre 11,5% à La Hulpe.

Un des facteurs explicatifs de cette baisse du nombre d'enfants est à rechercher dans l'exode des jeunes familles, faute de logements financièrement accessibles, vers d'autres régions et dans la diminution importante de la proportion des 25-29 ans où la fécondité est très élevée. Cette évolution à la baisse est encore plus marquée dans notre commune et les communes voisines où elle s'accompagne d'une baisse conjointe de la proportion des 20-24 et des 25-39 ans.

Les chiffres et statistiques ont mis en évidence le fait que l'accueil de la petite enfance est une problématique ressentie comme particulièrement aiguë par les acteurs publics locaux et les professionnels à La Hulpe comme dans l'ensemble du Brabant wallon : le manque de places, les refus, les listes d'attentes, .... sont fréquemment évoqués.

L'évolution des familles, l'éclatement et les modifications du mode de vie et des structures familiales (augmentation du nombre de familles monoparentales avec enfants) sont également sources de précarité croissante et de nouveaux besoins en soutien aux familles. Ces modifications demandent, outre une politique de logement diversifiée et adaptée à la population, un renforcement des politiques de soutien à l'insertion sociale et au maintien des liens sociaux ainsi qu'une offre plus importante d'accueil de la petite enfance.

Notre capacité d'accueil n'a pas fortement évolué depuis 2004 du moins en ce qui concerne la crèche Les Tiffins (48 places) et la MCAE (12 places). Par contre, nous constatons une diminution des capacités d'accueil au niveau des gardiennes encadrées (23 places en 2006 contre 19 actuellement) principalement en raison d'un statut particulier peu incitant à l'installation de nouvelles gardiennes.

Il faut encore tenir compte de l'offre d'accueil privée (Biobabies) avec une capacité de 15 places. Notre capacité d'accueil actuelle secteurs public et privés confondus s'élève donc à 94 places ce qui nous place, en volume d'accueil, parmi les meilleurs élèves du Brabant wallon. Le turn-over aux Tiffins est d'environ 20/24 places/an, soit un renouvellement annuel de l'ordre de 48%, les chiffres pour la MCAE sont de 3 places/an, soit 25%. Cette différence au niveau du renouvellement est due aux accords passés avec l'ONE Home Reine Astrid, qui accordent une priorité au personnel HRA quel que soit l'âge de l'enfant.

Depuis 2009, seules les familles pouvant justifier d'un lien avec La Hulpe peuvent postuler une place d'accueil selon la hiérarchisation suivante : priorité aux résidents La Hulpois, puis aux personnes travaillant à La Hulpe et enfin les priorités sociales. Toutes les demandes émanant de personnes autres sont rejetées.

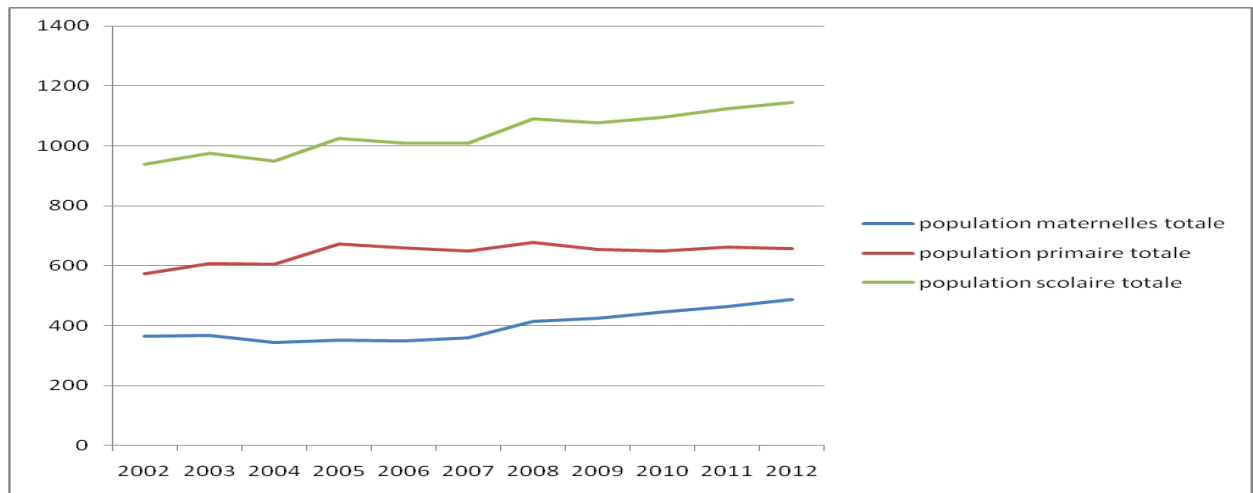


Les perspectives à moyen terme en matière de besoin d'accueil à La Hulpe continueront certes à augmenter. Toutefois, le remaniement des conditions d'accès aux crèches communales ainsi que la construction et l'ouverture prochaine d'une nouvelle structure communale d'accueil doit nous permettre ces 15 prochaines années de répondre utilement aux besoins de la population La Hulpoise en la matière.

### 5.3. - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET MATERNEL

De manière générale, nous constatons, que la population scolaire de l'enseignement fondamental la hulpois, tous réseaux confondus, est en augmentation continue depuis 2007. Si nous examinons les statistiques dans le détail, nous en déduisons :

- que la croissance de la population scolaire résulte essentiellement de l'attractivité et des bons résultats de notre enseignement maternel, tous réseaux confondus;
- que l'évolution de population scolaire dans l'enseignement maternel communal est très nettement supérieure à l'évolution de la population scolaire dans l'enseignement maternel libre ;
- que le renouveau de l'enseignement maternel libre, et plus particulièrement de l'institut St-Léon, l'est en raison de l'introduction, ces dernières années, d'un enseignement maternel en immersion ;
- que la population scolaire dans l'enseignement primaire demeure, de manière générale, relativement stable depuis 2004, la hausse significative depuis 2003 de la population scolaire fréquentant l'enseignement communal compensant les pertes subies par l'enseignement libre ;



Si les chiffres de population annoncés par divers organismes se concrétisent d'ici 2016 avec une population La Hulpoise à 7.939 habitants (prévisions UCL - voir supra), il est certain que le public en âge de fréquenter notre enseignement fondamental (maternel et primaire), tous réseaux confondus, devrait continuer à croître.

Cette croissance se manifesterait principalement au niveau de notre enseignement maternel où la progression depuis 2008 est de l'ordre de 4% l'an, la population scolaire dans l'enseignement primaire étant, quant à elle, relativement stable depuis 2005.

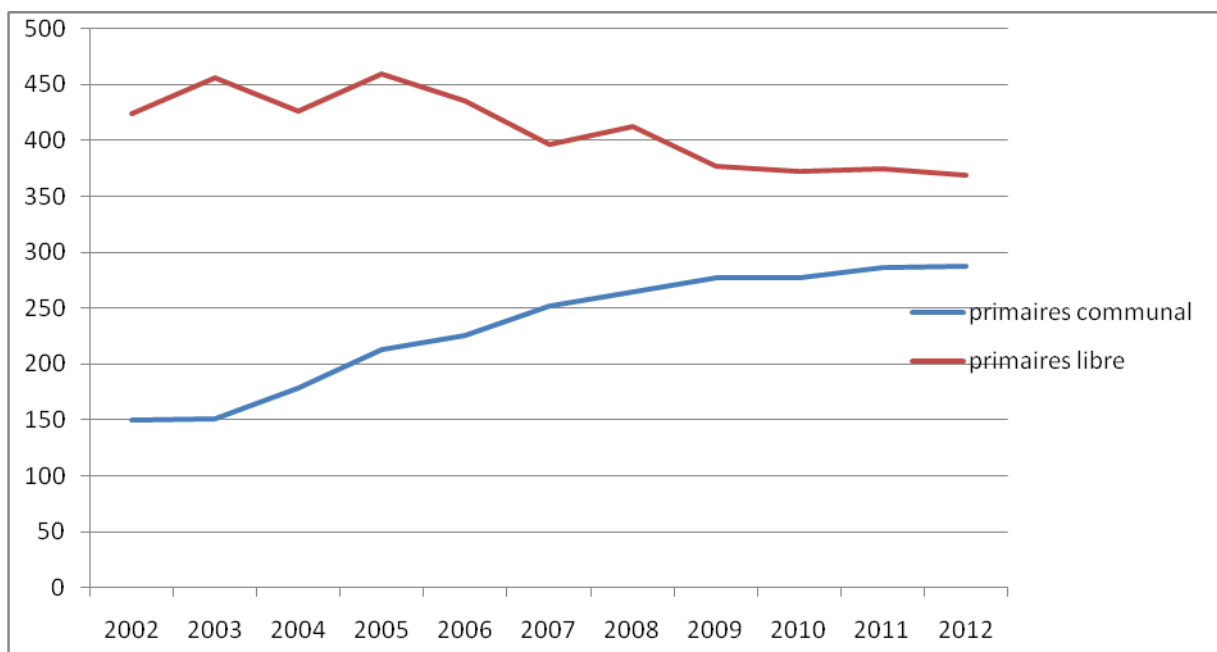
Même si l'offre en matière d'enseignement fondamental, tant au niveau de l'enseignement libre que de l'enseignement officiel subventionné, est pour l'instant supérieure au nombre d'enfants La Hulpois en âge d'obligation scolaire pour ce niveau, il ne reste qu'une hausse de population scolaire, telle que décrite supra, devrait en termes d'infrastructures, de logistique et d'encadrement pédagogique nous poser quelques problèmes.

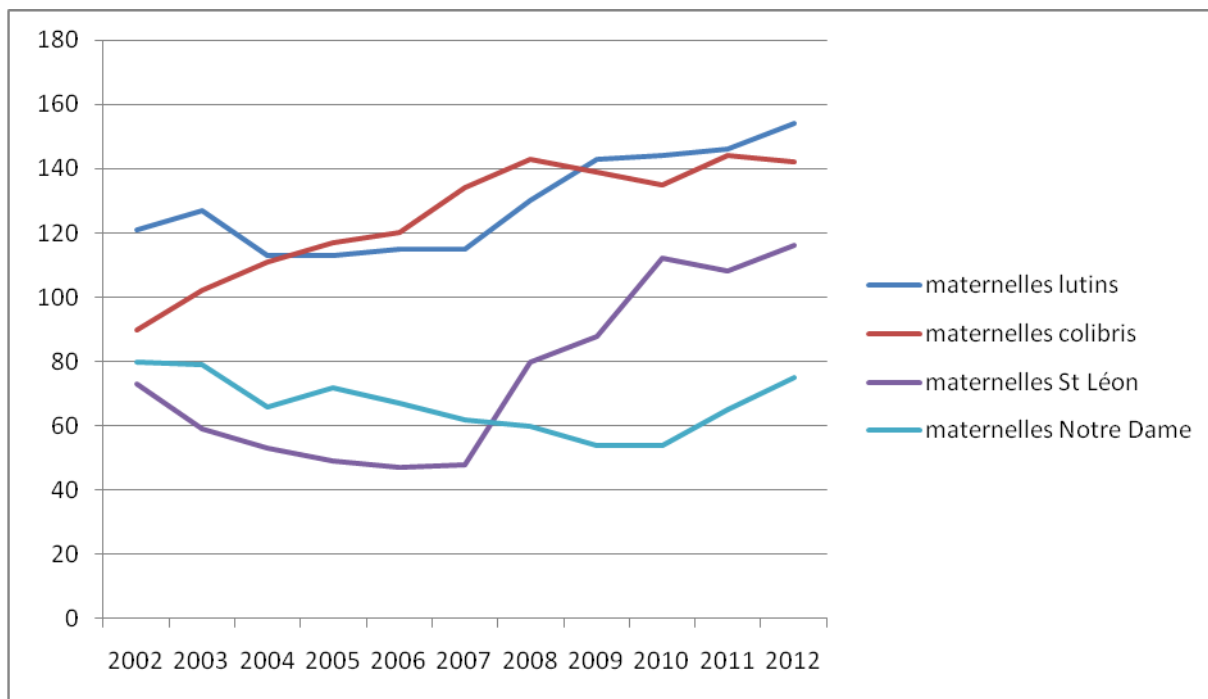
Les infrastructures scolaires communales sont, en termes de capacité, à saturation et il nous est d'ores et déjà très difficile de répondre aux très nombreuses sollicitations d'inscriptions. Si la population scolaire en nos écoles communales continue à augmenter dans les proportions envisagées, il est clair que nous ne pourrons, à très court terme, répondre ni à la demande ni à nos obligations légales en matière d'inscription.

Pour rappel, « tout pouvoir organisateur d'un établissement d'enseignement subventionné est tenu d'inscrire tout élève mineur dont les parents ou la personne investie de l'autorité parentale en fait (font) la demande dans l'établissement de son (leur) choix à condition qu'il(s) accepte(nt) de souscrire aux projets éducatif et pédagogique et que l'élève réunisse les conditions requises pour être élève régulier. Quel que soit le moment de l'année, le chef d'établissement qui ne peut inscrire un élève qui en fait la demande, lui remet une attestation de demande d'inscription dont le modèle est fixé par le Gouvernement. Cette attestation comprend les motifs du refus d'inscription ».

Il nous faudra soit augmenter notre offre d'accueil par la construction de nouveaux locaux, soit instaurer un régime de priorité dont la légalité apparaît plus que contestable.

Sur un autre plan, la Communauté alloue de moins en moins de moyens financiers et humains que ce soit sur les plans du fonctionnement, de l'équipement, de la pédagogie ou de la gestion administrative. Il en ressort que les pouvoirs organisateurs sont et seront appelés dans les prochaines années à devoir supporter davantage encore de nouvelles charges en ces matières





#### 5.4 - ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE - à développer

Le secteur de l'extrascolaire a fortement évolué ces dix dernières années tant qualitativement que quantitativement.

On a vu ces dernières années, une évolution des modes de vie qui contraint les enfants à rester à l'école en dehors des heures scolaires : les parents restent plus longtemps sur leur lieu de travail, les grands-parents travaillent encore, sans oublier les difficultés des familles mono-parentales ou recomposées qui font aussi partie du paysage.

Pour répondre au besoin des parents, le législateur a prévu une série de réglementations permettant la professionnalisation de l'accueil des enfants : décret Centre de Vacances (1999, modifié en 2009), Code de qualité, arrêté fixant les modalités de la qualité de l'accueil (2003), décret ATL, régissant l'accueil des enfants durant leur temps libre (2003, modifié en 2009), décret École des devoirs (2004, modifié en 2007). Tous les décrets ont été modifiés, ce qui prouve le caractère expansible du secteur.

Deux enquêtes ont été réalisées, une en 2005 et l'autre en 2010 :  
En 2005, 16 % des enfants inscrits à l'école fréquentaient l'accueil extrascolaire. En 2010, c'est un peu plus de 25 % qu'on retrouve après 16h dans les écoles. Notons qu'en 2005, il n'y avait pas encore de comptage dans tous les accueils extrascolaires et que les chiffres annoncés dans l'enquête sont des estimations.

La qualité de l'accueil s'est nettement améliorée ! A présent, chaque école a un partenariat avec un organisme spécialisé dans l'extrascolaire. D'un taux d'encadrement de 1 pour 20-25, on est passé à 1 pour 12. Ce taux d'encadrement renforcé permet le développement d'un accueil de qualité (ateliers à thème, collations saines, etc). Les parents sont donc plus disposés à laisser leurs enfants à la garderie, car ils sont plus confiants.

D'un point de vue financier, le secteur extrascolaire fonctionne essentiellement sur fonds propres des communes, mais aussi par des subventions.

L'accueil extrascolaire dans les écoles communales est organisé par l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon, qui est, en partie, subventionné par le FESC, fonds amené à disparaître. Pour la partie non subventionnée par le Fonds des Équipements Sportifs Collectifs, les communes partenaires paient à l'ISBW un montant fixé au prorata du nombre de journées prestées en accueil extrascolaire. Lorsque le FESC aura disparu, la participation financière des communes sera clairement vue à la hausse.

Celui des écoles est financé par les subventions de l'ONE et aux avantages sociaux versés par la commune.

Pour conclure, nous dirons que l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant l'accueil extrascolaire est constante depuis 2001 et continuera d'augmenter, même dans le cas d'un scénario « au fil de l'eau ». Elle restera néanmoins relativement similaire au nombre d'enfants inscrits dans les écoles.

Il faudra de surcroit prévoir une augmentation des budgets communaux alloués à l'extrascolaire lors de la disparition du FESC.

## 5.5 - AIDE SOCIALE

Les statistiques présentées démontrent une forte augmentation du nombre de demandes d'aides sociales introduites auprès du Centre, depuis 2008.

Cette augmentation s'explique par le résultat de la politique de « contrôle » des dossiers sociaux menés depuis 2007. Depuis fin 2007, le service social général s'est donné comme objectif d'être plus rigoureux dans le suivi de ses dossiers et, pour ce faire, a dû affiner son contrôle. Depuis lors, les décisions d'octroi du revenu d'intégration / aide sociale sont, systématiquement, revues trimestriellement via la présentation d'un dossier au Comité spécial du service social. De plus, le service social général rencontre, obligatoirement, chacun des bénéficiaires du revenu d'intégration / aide sociale, au minimum une fois par mois. Il est ainsi plus aisé de suivre l'évolution des dossiers et de pouvoir réagir en adaptant les décisions prises.

Pour être plus complet, ces statistiques permettent également d'établir des tendances en matière de « besoins sociaux généraux » sur la commune. L'analyse de chiffres présentés démontre que les habitants de la commune ont, essentiellement, sollicité les types d'aides suivantes :

- des allocations de chauffage
- la prise en charge de frais médicaux

### *Les allocations de chauffage*

L'octroi d'une allocation de chauffage est une mesure fédérale permettant aux consommateurs de mazout à faibles revenus d'obtenir une allocation financière. Depuis 2008, on remarque que le nombre de demandes d'allocations de chauffage ne cesse d'augmenter.

L'explication de ce phénomène trouve sa source dans l'application pure de la législation.

La circulaire relative au Fonds Social Mazout prévoit une intervention financière pour trois catégories de personnes : les personnes qui bénéficient d'une intervention majorée de l'assurance soins de santé (BIM OMNIO) ; les personnes à faibles revenus (revenus annuels bruts imposables < 16.306,33 €) ; les personnes surendettées.

### **La prise en charge des frais médicaux**

Il s'agit de la demande d'aide sociale générale la plus récurrente.

L'analyse sociale effectuée dans le cadre des dossiers de demandes d'aide démontre des éléments inquiétants : les personnes sollicitant ce type d'aide connaissent, de manière générale, des difficultés financières profondes et n'ont d'autres choix que de s'adresser au Centre pour se voir garantir la certitude d'un traitement médical et pharmaceutique.

Les difficultés financières de ces personnes sont essentiellement liées à deux facteurs : le coût élevé du loyer et charges locatives dues pour la consommation de chauffage, gaz et électricité ; l'augmentation du coût de l'alimentation.

Le loyer et les charges locatives représentent pour notre public plus de 65 % de leurs revenus mensuels. Parallèlement, le coût de l'alimentation a augmenté, et plus particulièrement, le prix des matières primaires (telles que le pain, les pâtes et le riz). La situation financière est telle que le bénéficiaire n'est plus en mesure de faire face, par lui-même, au paiement de ses soins de santé et sollicite l'aide du Centre. Dès lors, en vue de respecter sa mission et de permettre aux personnes de vivre « conformément à la dignité humaine », ce type de demande débouche, dans plus de 95 % des cas sur l'octroi de l'aide médicale et pharmaceutique.

### **En matière de revenu d'intégration**

Depuis 2006, la situation semble se stabiliser.

Néanmoins, ces deux dernières années, on note une légère augmentation du nombre de bénéficiaires du R.I. Cela peut s'expliquer par l'arrivée des « nouveaux profils ».

Depuis 2010, le Centre est davantage confronté à des demandes de revenu d'intégration émanant de chômeur sanctionné par l'Office National de l'Emploi. Ceux-ci étant privés du paiement de leurs allocations de chômage, ils n'ont d'autres choix que de se présenter au C.P.A.S. en d'y obtenir le revenu d'intégration. Il s'agit là d'un phénomène nouveau, dans la mesure où il était rarissime, par le passé, d'être confronté à pareille sanction de la part de l'ONEM. A ce jour, le Centre subit les premiers effets de la politique de « coaching actif des demandeurs d'emploi » mise en place par l'ONEM.

### *En matière de service d'aide aux familles - Livraison de repas à domicile*

Le nombre de dossiers traités par ce service ne cesse de croître et représente, toutes années confondues, le type de demande le plus souvent adressée au Centre.

Il s'agit d'un véritable « service à la population », qui se donne pour objectif de contribuer au maintien à domicile de la personne âgée, en lui offrant l'accompagnement journalier des aides familiales et la livraison quotidienne d'un repas chaud à domicile.

Si ce service est tant sollicité, il faut y trouver une explication démographique. La population de la commune se compose de 7.346 habitants (au 01/01/2008), dont 1800 sont âgés de plus de 60 ans. Cela revient à dire que 25 % de notre population est âgée de plus de 60 ans.

Cette importante tranche de la population souhaite se maintenir à domicile le plus longtemps possible et nécessite l'organisation de services spécialisés pour ce faire. Elle adresse une véritable situation de besoin au Centre qui, en retour, lui apporte deux solutions via son service d'aide aux familles et de livraison de repas chauds à domicile.

De même, le nombre de demandes relatives à la livraison de repas à domicile a fortement augmenté depuis le mois de juin 2008 et la mise en place de notre « nouvelle formule de repas chauds à domicile ».



## 5.6- 3<sup>ÈME</sup> & 4<sup>ÈME</sup> ÂGE

Tant la note reprise ci-dessus que l'évolution démographique visée au point 1 démontrent que la population de plus de 65 ans croît plus vite que les autres catégories d'âge et atteint aujourd'hui 19% de la population.

Le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans est de 1900, répartis comme suit :

- de 60 à 69 ans : **856**
- de 70 à 79 ans : **577**
- de 80 à 89 ans : **389**
- de plus de 90 ans : **78**

La population de plus de 65 ans comprend deux catégories, celle des seniors actifs et celle des seniors moins mobiles nécessitant des soins et un accompagnement plus spécialisés. On comprendra que les besoins des premiers sont totalement différents des besoins des seconds.

Selon une classification arbitraire en fonction de l'âge, on peut estimer le nombre de seniors actifs à 1433 et le nombre des moins valides à 467, soit une proportion de  $\frac{3}{4}$  -  $\frac{1}{4}$ .

Les aînés actifs s'impliquent assez bien dans la vie associative de la commune en s'engageant comme bénévoles dans différentes associations. Ils ont besoin de se rendre utile, de rester actifs et de rencontrer d'autres personnes. Cette disponibilité et cet engagement peuvent être une énergie très bénéfique pour la commune et permettre à certains projets ou certaines activités de voir le jour.

On pourra donc penser à créer un service qui permette à ces aînés de trouver un ou plusieurs bénévolat(s) qui leur conviennent. Ces aînés actifs ont un savoir qu'il faut transmettre et certaines activités intergénérationnelles pourraient alors être organisées : ateliers culinaires, couture, brico-dépannage, ...

Il serait aussi intéressant de continuer d'organiser des festivités, visites culturelles, ... afin de maintenir ou de créer du lien, des amitiés entre les aînés, amitiés qui pourront être précieuses lors des aléas de la vie (ennui de santé, deuil,...).

Pour les aînés moins mobiles, les besoins sont totalement différents. La tendance actuelle du gouvernement penche vers le maintien à domicile le plus longtemps possible en mettant à disposition des personnes une offre de services d'aide à domicile la plus complète possible. C'est pourquoi, ces dernières années, ces services se sont assez bien diversifiés et développés : soins infirmiers, kiné, aides familiales, services de transport, services d'écoute, télé-vigilance,...

Lorsque la personne n'est plus capable de rester à son domicile, il faut alors considérer le placement en institution. A La Hulpe, nous comptons deux établissements agréés à la fois Maison de Repos (MR) et Maison de Repos et de Soins (MRS). L'offre totale d'accueil est de 62 places en MR et 85 places en MRS, soit 147 places au total. Il est clair qu'il y a pénurie de places et que certaines personnes doivent être accueillies dans les communes avoisinantes. Dans les années à venir, on prévoit une forte augmentation de la population de plus de 65 ans, accroissant ainsi le manque de place en institution.

Dès lors, à l'avenir, il faudra favoriser les initiatives en matière de création ou d'agrandissement des maisons de repos, de résidences-service, ou toute autre solution en matière d'accueil ou de placement des aînés. Il faudra aussi être créatif et proposer des solutions intermédiaires.

Comme, par exemple, l'accueil familial des aînés. Il s'agit d'un projet pilote sur la province du Brabant Wallon. Les aînés ne seront plus accueillis en maison de repos, mais dans des familles. Ce type d'accueil peut permettre de réduire les listes d'attente pour les maisons de repos. Reste à voir donc si l'expérience est positive et comment ce service peut évoluer !

Une autre initiative positive est le concept de « maison-kangourou ». Des aînés vivent seuls dans des grandes maisons et des jeunes cherchent un logement et les loyers deviennent trop chers à La Hulpe. L'aîné aménage donc sa maison afin de créer deux logements indépendants et loue un de ces logements à un (ou des) jeune(s). S'engage alors une relation d'entraide entre les deux protagonistes où finalement chacun trouve son bonheur.

Il faut en tout cas axer les efforts sur le maintien à domicile. Voici un relevé des besoins qui peuvent aisément être rencontrés :

- avoir une meilleure information/ coordination sur ce qui existe. Les personnes en difficultés préfèrent avoir un seul interlocuteur pour tout : aides familiales, ménagères, infirmières, kiné, repas à domicile,... et, actuellement, doivent être en contact avec plusieurs associations différentes.
- il en est de même pour les enfants qui doivent prendre soin de leurs parents en plus de leur vie (travail et enfants) souvent jusqu'à épuisement, par méconnaissance des services disponibles. Un soutien logistique pourrait leur être bienvenu.
- proposer une offre plus importante d'aides ménagères, via l'agence titre-services. Dans la même optique que le point repris ci-dessus. Les personnes font une demande au CPAS pour une aide familiale, les repas à domicile et souhaitent une aide ménagère. Notre Agence Titre-Service n'a plus de personnel à disposition et les personnes doivent s'orienter vers d'autres agences, donc ne le font pas pour la plupart du temps car ce sont des démarches supplémentaires.
- proposer un réel service de brico-dépannage ou de petit jardinage à destination des aînés, parce que quand on reste à la maison, il faut l'entretenir ! Il pourrait être organisé avec des bénévoles (pourquoi pas des aînés actifs ?) ou des ALE.
- prévoir des primes pour l'aménagement des maisons (prime en complément de celle proposée par la Province)
- et enfin, pour éviter l'isolement des aînés les moins mobiles, il faudrait créer un service d'écoute, de visite et de soutien qui pourrait englober le prêt de livres de la bibliothèque (à domicile), les covoiturages lors d'excursions organisées pour les personnes à mobilité réduite, etc.

Une brochure à destination de tous les aînés, valides et moins valides, devrait être éditée. Elle reprendrait toutes les informations utiles : travail et pension, pension, formation, bénévolat, services à domicile, que faire en cas de décès, de handicap, ...

Le Conseil Consultatif des Aînés devrait également axer ses actions pour le maintien à domicile. Une enquête plus approfondie auprès des aînés et de leurs familles sur leurs besoins pourrait aussi apporter beaucoup d'informations sur les politiques à mener à l'avenir.

## 5.7 - LOGEMENT

Le parc immobilier La Hulpois est constitué d'approximativement 3.428 logements occupés à 73% par leur propriétaire. Historiquement, on distingue deux périodes d'importante urbanisation, la première entre 1919 et 1950, la seconde entre 1971 et 1981. Peu de logements ont été construits depuis 1981 en raison de la raréfaction des terrains bâtissables et du coût exorbitant des terrains encore disponibles.

Au plan typologie, on distingue majoritairement deux types d'habitat : des immeubles mitoyens d'une superficie inférieure à 100m<sup>2</sup>, édifiés pour la plupart avant 1950 qui constituent le noyau historique et urbain du village (soit 33% des logements) et des immeubles de type villa trois/quatre façades d'une superficie moyenne supérieure à 100m<sup>2</sup> (soit 34% des logements), construits pour la plupart en lotissements et implantés en périphérie du noyau historique entre 1970 et 1985 (Champ des Mottes, Névelaines, Corniche,...).

Peu de logements ont été construits depuis 1985. A peine 7% des logements ont ainsi été construits durant la période 1985-1995. L'ouverture de nouveaux lotissements (Nysdam, Bakenbos, Névelaines) et l'émergence d'immeubles à appartements (Cénacle, 3 Colonnes, Bary/Solvay, Reine Astrid) ces 12 dernières années a toutefois permis la création de nouveaux quartiers et de relancer l'immobilier La Hulpois.

Les perspectives à dix ans ne sont guère favorables.

L'accès au logement est devenu un facteur majeur d'exclusion sociale aux niveaux communal et provincial. L'analyse des données statistiques confirme le constat et l'ampleur de la problématique du logement à La Hulpe comme de manière générale dans l'ensemble du Brabant wallon. L'envolée du prix moyens des logements comme des parcelles à bâtir, déjà très nettement supérieurs à la moyenne nationale, ont de quoi inquiéter. Elle est à mettre en parallèle avec l'augmentation significatives des demandes d'aides d'accès au logement y compris pour les personnes disposant d'un revenu du travail ainsi qu'avec les migrations de populations vers les arrondissements financièrement plus accessibles sur le plan immobilier.

Cette migration a connu une très nette augmentation à partir de 1990 et cette propension à émigrer augmente sensiblement d'année en année surtout pour les 20-34ans. Ce qui confirme l'effet de saturation propre au Brabant wallon pour certaines catégories de populations et en particulier pour les jeunes couples avec enfants. On observe ainsi très clairement une diminution importante de la proportion des 20-34 ans qui ne trouvent plus à se loger à La Hulpe et, de manière générale, dans la province à un coût abordable.

Un premier défi de cohésion sociale en terme d'équilibre dans les pyramides d'âges se pose de manière générale en Brabant wallon et plus encore à La Hulpe.

Il est indispensable de diversifier l'offre des types de logements aux fins de pouvoir offrir à chacun un logement décent, adapté et financièrement abordable. Plus les caractéristiques des logements seront diversifiées, plus une commune attirera une population diversifiée au niveau social, économique et démographique. Cette diversité est le gage d'un renouvellement démographique, d'un dynamisme et d'une utilisation optimale des infrastructures sociales, culturelles, sportives et des équipements créés. Or cette diversité sociale n'existe pas à La Hulpe : insuffisance de logements sociaux, coût exorbitant de l'accession à la propriété et au marché locatif, offre en appartement très limitée.

La commune de La Hulpe s'est investie au travers des différents plans communaux d'ancrage qui se sont succédé depuis 2001, à travailler à plus de cohésion sociale, à plus de diversification dans son offre de logements. Son action tend à une plus grande mixité dans la typologie des logements aux fins de répondre aux besoins de la population. Celle-ci dispose ce jour de 37 logements sociaux (12 maisonnettes CPAS à la location aux Névelaines, 19 maisons unifamiliales NM à la location aux Névelaines et 6 appartements NM à la location rue de la Grotte). Plusieurs projets sociaux sont en cours de réalisation : 8 appartements à la vente et à la location avenue Soyer, 6 appartements à la location rue des Combattants et 10 logements moyens/sociaux à la location aux Névelaines. Ce programme portera notre parc logements publics fin 2012 à 61 unités. Un nouveau programme de construction a été lancé Chemin Long dans le cadre du plan communal d'ancrage. Ici encore, une mixité, une diversification de la typologie des logements seront visés avec un équilibre entre logements à la vente et locatifs, entre logements sociaux et privés, entre maisons et appartements.

18 logements publics seront construits par Notre Maison (2 immeubles de 6 appartements sociaux locatifs, et 6 maisons sociales locatives). La commune de son côté a opté pour la construction d'un ensemble de 14 logements à la vente et destiné aux jeunes familles la hulpoises, réitérant ainsi l'opération menée rue de la Grotte (5 logements à la vente). Enfin un logement de transit a aussi été prévu.

## **6. FISCALITÉ ET FINANCES**

Sans entrer dans les détails du scénario « au fil de l'eau » expliqué au point 2, nous pouvons affirmer que nous avons fait montre d'une certaine prudence dans l'évolution des paramètres influençant les recettes et les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires. Cependant, nous avons tablé sur un maintien du niveau actuel des dividendes des intercommunales, ce qui doit encore être confirmé. En matière de dépenses, nous avons indexé tous les ans de 2% les dépenses de personnel qui représentent près de la moitié du total des dépenses ordinaires de la Commune. Selon le scénario « au fil de l'eau », le résultat budgétaire de l'exercice propre passerait en négatif à partir de 2019.

Pour renverser la tendance, diverses politiques sont possibles. Nous pourrions par exemple envisager d'augmenter les taux de taxation de certaines taxes, comme les additionnelles. Nous pourrions aussi garder les taux de taxation à leur niveau actuel, mais augmenter l'assiette de taxation. Il reviendra au prochain Conseil de déterminer sa politique en la matière, en fonction des décisions stratégiques de développement communal prises dans le cadre du futur Programme Stratégique Transversal qui devra être réalisé dans les Communes wallonnes pour juin 2017.

## **7. ECONOMIE, VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE**

### **7.1- VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE**

La vie associative est particulièrement vivante à La Hulpe.

Outre les Clubs sportifs (voir infra) et les multiples comités de quartiers, il existe une quinzaine d'associations principalement actives au niveau culturel et environnemental.

Ces différentes associations participent activement à 67 manifestations publiques organisées sur le territoire de la Commune. La Commune dans la plupart des cas, apporte une aide logistique à ces activités.

On notera que la Commune organise directement ou via ses écoles ou la bibliothèque, une douzaine de manifestations dont les plus importantes sont l'été au Château, la braderie et le marché de Noël.

On notera que l'organisation de ces manifestations requiert une importante mobilisation du personnel ouvrier.

Cette mobilisation se fait au détriment d'autres tâches, comme l'entretien de la voirie et des bâtiments.

Les besoins les plus marquants se situent au niveau des salles.

Les associations se réunissent régulièrement dans la salle du Conseil hors la présence d'un membre du personnel ou du Collège, ce qui pose un sérieux problème de sécurité.

Par ailleurs, il n'existe pas de salle polyvalente digne de ce nom où peuvent être organisés une soirée dansante, un spectacle ou une conférence.

Les seules salles dont nous disposons sont la salle de gymnastique de l'école communale et la salle du Conseil.

La première est particulièrement vétuste tandis que la seconde pose des problèmes de sécurité comme indiqué supra.

## 7.2- POLITIQUE SPORTIVE

Le sport à La Hulpe ce sont :

- 21 clubs sportifs reconnus pour la plupart par le « Conseil des Sports ».

Ces clubs utilisent régulièrement:

- les infrastructures sportives de l'asbl La Hulpe Sportive (hall sportif, terrains de rugby, de tennis et de basket)

- des infrastructures mises à disposition par la commune (pétanque, football, tennis,...).
  - des infrastructures privées
  - les salles de sports des écoles
  - les lieux publics (parcs, domaine Solvay, forêt de Soignes)
- 9 clubs sportifs La Hulpois qui occupent les infrastructures sportives de l'asbl  
 Ces clubs ont leur siège social à La Hulpe ou développent leurs activités pour la population La Hulpoise. Ils bénéficient de tarifs préférentiels pour la location de la salle et, via le Conseil des Sports, d'aides financières au niveau communal. Ces clubs peuvent en outre bénéficier de l'aide et des conseils du gestionnaire de l'asbl pour l'élaboration de dossiers de subsides. (Achat de matériel, l'organisation de stages,...)
- Des clubs sportifs non La Hulpois qui, contre paiement, occupent les infrastructures sportives de l'asbl. Il s'agit principalement d'équipes de minifoot disputant en soirée ou le dimanche les championnats de ligue francophone.
- Le sport à l'école. La plupart des établissements de La Hulpe dispensent leurs cours d'éducation physique et activités sportives annexes en leurs locaux. Ces salles « polyvalentes » sont souvent sous-équipées en matériel sportif, leur multifonctionnalité peut entraîner un manque d'hygiène. Ces établissements utilisent régulièrement le terrain de foot synthétique communal ainsi que le centre sportif pour diverses pratiques sportives.
- Les sportifs « particuliers », leur nombre est difficilement quantifiable. Nous pouvons toutefois imaginer que, vu l'étendue des espaces verts La Hulpois, un grand nombre de personnes pratiquent des sports en extérieur tels que la marche nordique, la course à pied et le VTT. Bon nombre de La Hulpois s'adonnent aussi à des disciplines chez eux (tennis, natation,...) et au sein de clubs privés spécialisés (fitness, cardio, golf,...)



### Le sport La Hulpois en chiffres

	nombre de clubs	nombre de sportifs
Clubs sportifs La Hulpois	21	2811
Clubs sportifs La Hulpois n'occupant pas les infrastructures gérées par La Hulpe Sportive	12	1481
Clubs sportifs La Hulpois occupant les infrastructures sportives gérées par l'asbl	9	1330
Clubs sportifs non La Hulpois occupant les infrastructures sportives gérées par l'asbl	13	455
Le sport à l'école	6	1639
Clubs visiteurs (chiffre estimatif)		250
Les sportifs « particuliers » (chiffre estimatif)	-	1000

Estimation du nombre de sportifs pratiquant une activité sportive à La Hulpe chaque semaine 6155

Clubs sportifs occupant des infrastructures La Hulpoises				
La Palette La Hulpoise	tennis de table	42	1330	Clubs La Hulpois
Jeux de Paume SPRL	Tennis	600		
TC 1310 Mini foot	Minifoot	10		
Interminables	minifoot	10		
Argentine BC	Basket	42		
Altern-Actif - Ultimate Frisbee	Ultimate Frisbee	10		
Les Renard de La Hulpe	Floorball	139		
Rugby Club La Hulpe	Rugby	373		
Clubs sports seniors	Multisports	85		
MFC Scuds La Hulpe	Minifoot	19		
Collège Notre Dame des Trois Vallées	école	450		
Particuliers	anniversaires	15	45	
Particuliers	minifoot	30		
Gallactiques	Minifoot	10	455	Clubs non La Hulpois
RS Maxima Wol	Minifoot	8		
Isula Rossa Wat 01	minifoot	10		
Rixensart badminton club	Badminton	16		
Promosport	Multisports	80		
Colorados	Minifoot	10		
Olympic Ripain	minifoot	10		
Joga Bonito	minifoot	10		
Colorados	minifoot	10		
Les Barons	minifoot	11		
Association Royal belge de Hockey	Hockey	250		
HTV Oranje vzw	Hockey	20		
FC La Hulpe	Minifoot	10		
Clubs sportif La Hulpois n'occupant pas les infrastructures de l'asbl La Hulpe Sportive				
Aikido	Aikido	20	1481	chiffres aproximatifs (n'ayant pas de contrôle s
Courir à La Hulpe	Course à pieds	3		
Judo	Judo	40		
Tc 1310	Tennis	450		
Guaillemard	équitation	150		
La Hulpe Fishing club	pêche	10		
les amis de l'Argentine	marche	145		
Les Guidons La Hulpois	Ciclisme	15		
Les tendons détendus	Course à pieds	20		
Marcheznordique	Marche nordique	30		
Patrick racing team	automobile	3		
Pétanque	pétanque	25		
RLHSC	football	400		
Clubs de foot ABSA	football	120		
Tennis des Mottes	tennis	50		

## L'asbl La Hulpe Sportive

Créée initialement pour gérer le centre sportif et ses infrastructures annexes, cette asbl a diversifié ses interventions. Elle se veut encore centre d'information et de conseil sportif, organe promoteur des activités sportives communales. La Hulpe Sportive a obtenu en 2008 la reconnaissance de « Centre Sportif Local » lui permettant de bénéficier, pour une durée de 10 ans, des subsides alloués par la Communauté française. Elle a géré le dossier de construction du terrain de rugby synthétique et a créé des cycles d'animations « sport seniors ». Elle organise encore des stages sportifs pendant les vacances d'été en collaboration avec certains clubs sportifs La Hulpois.

### Les objectifs à atteindre

1. Clarifier la situation juridique de l'asbl, une organisation unifiée et unique des sports La Hulpois, permettrait une plus grande interaction entre les différents clubs (stages combinés, cotisations annuelles homogènes, mise en place de facilité de transfert pour des enfants désirant changer de discipline sportive durant l'année,...). Les statuts de l'asbl ne permettent pas actuellement d'intégrer, en qualité de membres, tous les clubs sportifs utilisant les infrastructures la hulpoises, une modification des statuts de l'asbl serait donc souhaitable à court terme. Une autre approche consisterait à substituer une régie communale autonome à l'asbl. Un conseil des utilisateurs regroupant tous les clubs sportifs utilisateurs des infrastructures la hulpoises serait ainsi créé et délèguerait des représentants au sein du CA de la régie communale autonome. Il serait judicieux d'étendre le champ d'action de l'asbl à la gestion de la salle de sport de l'école communale ce qui permettrait d'étendre la reconnaissance à cette salle et de bénéficier des subsides alloués en tant que centre sportif local intégré.
2. Engagement d'une personne d'entretien supplémentaire ;
3. Engagement d'un ouvrier supplémentaire ;
4. Engagement d'une aide administrative ;

5. Prise en charge de la gestion de la salle de sport de l'école communale en dehors des heures scolaires par l'asbl La Hulpe Sportive (centre sportif local **intégré**). Ceci permettra de recevoir un subside équivalant à 75 % du salaire du gardien de l'école. Il sera également possible de retoucher des subsides pour son réaménagement ;
6. Elargissement des tâches de La Hulpe Sportive à la gestion de toutes les infrastructures sportives de la commune et apporter un soutien logistique et administratif adéquat aux clubs sportifs (recherches de subsides, aide à la gestion,...), (justifiant l'aide administrative du point 4)
7. Une multitude d'activités sportives pratiquées par des La Hulpois, ne sont pas représentées à La Hulpe (escalade, natation, danse, fitness, gymnastique sportive, escrime, golf, handball, baseball, hockey...). La demande en infrastructures complémentaires existe. Agrandir, diversifier le parc des infrastructures sportives permettrait de développer de nouvelles pratiques sportives et de répondre de la sorte efficacement aux souhaits de la population (d'où les aides des points 2 et 3)

Cette analyse de la pratique sportive La Hulpoise démontre bien l'importance que revêt le sport au sein de la commune. Même s'il n'est pas toujours remarqué, le sport fait réellement fonctionner l'économie locale, garanti des échanges sociaux entre les habitants et augmente le bien-être des citoyens.

La Hulpe est incontestablement une commune sportive. Son milieu associatif et ses habitants sont très actifs. La Hulpe attire également un grand nombre de sportifs venant des communes voisines et véhicule, par le biais du sport, une image positive à l'extérieure de ses frontières.

Les clubs sont réellement en manque d'effectif et de connaissances pour réaliser leurs tâches administratives, (organisation d'événements et demandes de subsides). L'asbl La Hulpe Sportive est l'outil adéquat pour assister les clubs et développer le sport dans la commune. Mais étant également en manque de personnel, cette asbl est limitée dans ses moyens et possibilités d'actions. Les outils sont présents pour que le sport puisse continuer à se développer à La Hulpe. Par contre, il va falloir que la commune, par le biais de subsides plus conséquents, permette l'engagement de personnel supplémentaire et la création de nouvelles infrastructures.

## **8. CONCLUSION PROVISOIRE**

La présente note constitue avec le tableau IRMA la base d'un état des lieux de la Commune de La Hulpe.

Il appartient maintenant au Collège d'indiquer les points qui doivent être affinés, les pistes qui doivent être creusées, étant entendu qu'il n'appartient pas à l'Administration de déterminer des objectifs politiques.